

PARTIE LP

Monsieur le Recteur, une délégation composée d'enseignant-e-s, d'un C.P.E, d'un élève et d'un parent d'élèves du lycée Victor Lépine vous a sollicité pour une demande d'audience. Cette délégation a refusé d'être reçue par Monsieur le Secrétaire Général et votre Directeur de Cabinet sans votre présence le jeudi 21 février. Sous la pression d'une centaine d'élèves venue manifester leur mécontentement devant le Rectorat, la date d'une nouvelle entrevue devait être fixée très rapidement, mais celle-ci à ce jour se fait encore attendre. Pour ces enseignant-e-s, Monsieur Le Recteur vous êtes sensé incarner la refondation de l'école et à ce titre il nous semble que vous êtes le seul à pouvoir répondre à leurs interrogations légitimes. Ils/elles tiennent toujours à vous rencontrer, pour qu'il leur soit clairement confirmé que plus de 10 élèves de première bac pro tertiaire ne pourront pas être accueilli-e-s au lycée Victor Lépine à la rentrée 2013 et qu'aucun redoublement d'élèves de terminale ne pourra être possible du fait de la suppression d'une classe de terminale.

La lecture des documents de ce C.T.A., confirme hélas que la pratique des suppressions de postes n'est pas qu'un mauvais souvenir. En effet pour les lycées professionnels, où la création de 7 postes était envisagée, nous constatons 14 suppressions de poste. Mais qu'est ce qui peut motiver ainsi les proviseurs à supprimer des postes ou ne pas en créer alors que les moyens leur étaient donnés ? Décidément nous n'avons pas la même conception d'un enseignement professionnel de qualité. Car derrière ces chiffres ce sont des enseignant-e-s, des personnes physiques en moins, intervenant dans les lycées professionnels.

Les établissements embauchent des Emplois d'Avenir Professeurs, le parallèle avec le paragraphe précédent est édifiant, on supprime des postes de fonctionnaires titulaires et on embauche des précaires, quelle belle évolution du service public d'éducation !

Ces remontées de suppressions de postes s'inscrivent encore une fois dans la destruction des lycées professionnels et font suite aux contre réformes que nous dénonçons depuis longtemps.

Le bac pro en 3 ans, le lycée des métiers, le développement de l'apprentissage, la mixité des publics, la diminution de l'offre de formation tertiaire, la généralisation du tout CCF ... permettraient donc de fonctionner avec moins d'enseignant-e-s alors que la charge de travail n'a de cesse d'augmenter. Il faudra bien qu'un jour vous teniez compte de la dégradation des conditions de travail des enseignant-e-s, et de leur souffrance au travail. Aussi nous vous conseillons très vivement la lecture du rapport N° 601 du Sénat à ce sujet, par la Sénatrice Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN, dont le premier point s'intitule : « UN CONSTAT : LA SOUFFRANCE ORDINAIRE DES ENSEIGNANTS »

Nous dénonçons aussi la multiplication des postes à profil, SPEA. Il est rappelé que ces postes sont pourvus par nomination et ne sont donc plus liés au barème, porte ouverte à tous les arbitraires possibles. Il y a même des collègues nommé-e-s sur des postes SPEA en section européenne sans que le projet d'ouverture de la section européenne n'ait été votée en CA, ni que le proviseur n'ait demandé la transformation du poste en poste SPEA. Nous sommes pour le moins surpris que l'administration puisse fonctionner en dehors des règles imposées par le code de l'éducation.

Il semble encore nécessaire, ici, de rappeler que seul le lycée professionnel est capable de proposer aux jeunes une formation professionnelle de qualité indépendante des contraintes économiques et des logiques libérales. Il permet aussi de former des citoyen-ne-s averti-e-s, capables de discernement devant les employeurs, et non pas de simples exécutant-e-s formaté-e-s à la docilité.